

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

**ADMINISTRATION**

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

**PUBLICITÉ**

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 28 Avril

## LES CONSEILS GÉNÉRAUX

La réunion d'avril des conseils généraux, bien que ne devant avoir qu'une assez courte durée, n'est pas sans présenter, cette année surtout, à la veille des élections municipales du 1<sup>er</sup> mai, une réelle importance.

Chacun le sait, depuis la loi du 10 août 1871, les conseils généraux ont pris dans notre vie départementale une place de plus en plus considérable, non seulement par l'étendue de leurs attributions, mais encore et surtout par le zèle, le dévouement, le tact qu'ils ont mis à s'acquitter de leurs devoirs.

Les assemblées départementales, faut-il le dire, ont plus d'une fois donné l'exemple aux assemblées politiques, ou tout au moins ont indiqué à celles-ci, avec un sang-froid et un coup d'œil remarquables où était le péril, où était l'intérêt politique du pays.

En contact constant avec les masses profondes du suffrage universel, subissant l'influence de milieux différents de celui du Palais-Bourbon où le patriotisme est incontesté, mais où la nervosité est parfois excessive, les conseils généraux ont plus d'une fois exercé par les vœux qu'ils ont émis dans des circonstances graves ou importantes une action en quelque sorte décisive sur les destinées du pays.

Sans remonter jusqu'au temps du gouvernement du Seize-Mai, n'en a-t-il pas été ainsi, notamment à l'époque du boulangisme, dont le chef jusqu'alors victorieux éprouva un premier et retentissant échec, lorsqu'il voulut faire plébisciter son nom, lors du scrutin pour le renouvellement des conseils généraux ?

N'est-ce pas aussi ces conseils qui dressèrent devant l'aspirant dictateur un infranchissable obstacle en triomphant par leurs vœux des hésitations du pouvoir et de l'opinion et en entraînant les Chambres

elles-mêmes à voter le rétablissement du scrutin uninominal ?

Aujourd'hui, une question que, pour notre part, nous ne jugeons pas moins importante, se trouve portée devant les conseils généraux. Nous voulons parler de la proposition de M. Marcel Barthe ayant pour objet d'instituer dans chaque arrondissement un tribunal d'assises qui connaîtrait des délits d'injure, offense et diffamation commis par la voie de la presse et par tous autres moyens de publicité, envers le président de la République, les ministres, les fonctionnaires et toutes personnes chargées d'un service ou investies d'un mandat public, ainsi que des outrages aux bonnes mœurs, commis publiquement.

Cette proposition, que le Sénat a récemment prise en considération, n'implique aucune atteinte à la liberté de la presse ; bien au contraire, dans l'intérêt des écrivains dignes de ce nom, elle sauvegarde cette liberté qui est à la fois le complément et la garantie de toutes les autres.

Comme le rappelle M. Marcel Barthe, la liberté de la presse ne saurait être la liberté de l'injure et de la diffamation, et il n'est que trop vrai aussi qu'il y a toute une catégorie d'individus qui « s'ils n'étaient retenus par des lois conformes au bon sens, à l'honnêteté, à la sûreté de l'Etat, en viendraient, par leur excès, à nécessiter des mesures de réaction nuisibles à l'indépendance de la presse et à la libre manifestation de la pensée. »

N'y a-t-il pas des hommes, et non des moins connus qui, à cette heure, osent écrire publiquement : « Au lieu de répéter naïvement la vieille formule : Respect à la loi ! nous crions : Mépris de la loi et de ses attributs ! Ce mot lâche : Obéissance à la loi ! nous le remplaçons par : Révolte contre toutes les lois ! »

Eh bien ! c'est ce mépris de la loi, de ses attributs, de ses représentants, c'est cette révolte contre toutes les lois qui, dans un Etat libre, nous paraît le pire des scandales et le plus menaçant des dangers.

C'est au nom de la liberté que nous demandons que l'on mette fin à la liberté de l'outrage et de la diffamation.

La proposition Marcel Barthe atteint ce double but. Elle assure aux fonctionnaires et aux élus du suffrage universel une protection légale dont ils sont à cette heure presque entièrement privés : elle donne à la presse, par la Constitution d'un jury spécial ayant l'indépendance et la compétence nécessaires, les garanties qu'elle a le droit de réclamer et d'obtenir.

C'est donc avec insistance que nous demandons que les conseils généraux émettent des vœux favorables à une proposition aussi juste et qu'il nous soit permis de l'ajouter, d'une importance aussi capitale pour les libertés françaises et pour la bonne administration du pays.

Que les conseils généraux ne le perdent pas de vue, en effet, ce sont les départements surtout qui sont intéressés à l'adoption de la proposition de M. Marcel Barthe. C'est là surtout que les représentants du gouvernement, que les fonctionnaires, que les élus du suffrage universel ont besoin de ne pas rester livrés indéfiniment sans défense aux outrages, aux calomnies et aux diffamations. A un tel jeu, s'il devait durer, on risque de déshonorer le pouvoir et le suffrage universel lui-même.

Tous les départements de France, nous le répétons, sont également intéressés au maintien de l'ordre, au respect de l'autorité, à l'exécution des lois.

Jamais plus qu'en émettant le vœu que nous sollicitons de leur patriotisme, les conseils généraux ne se seront inspirés de l'esprit et de la lettre de la loi du 18 août 1871 qui, dans son article 51, leur confère le droit « d'émettre des vœux sur toutes les questions économiques et d'administration générale. »

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### AU RESTAURANT VÉRY

#### L'explosion

Il était 9 h. 1/2, lundi soir, quand l'explosion s'est produite. Le patron, M. Henri Véry, âgé de trente-huit ans, était debout derrière son comptoir et s'entretenait avec trois clients, des typographes. Mme Véry, assise au fond de la boutique à côté de son frère, Jules Lhérot, qui a reconnu et fait arrêter Ravachol, plaisantait avec lui. La petite Jeanne Véry était à son côté. Il y avait en outre dans l'établissement trois femmes qui achevaient leur dîner, et trois autres consommateurs, MM. Brunier, Gervais et Marcher.

Tout à coup, une détonation épouvantable retentit. Le sol sembla, aux personnes qui étaient dans le restaurant, s'être soulevé brusquement pendant qu'elles-mêmes étaient projetées jusqu'au plafond. En même temps une pluie de décombres s'abattait dans la boutique, les cloisons s'écroulaient, ensevelissant les malheureux gens.

La devanture de la boutique, arrachée, mise en pièces, volait dans le milieu de la rue, atteignant de ses débris les personnes qui se trouvaient à proximité. Détail typique : un tramway qui passait à ce moment recevait sur sa plateforme une des tables de zinc de l'établissement. Des passants accoururent et tentèrent de pénétrer dans l'établissement. Des cris épouvantables sortaient de dessous les décombres. Au milieu de la fumée qui emplissait la boutique on vit surgir de dessous un amas d'objets sans forme, tables et chaises brisées, comptoir déchiqueté par l'explosion, litres et verres mis en morceaux, des malheureux le visage ensanglanté, les vêtements en lambeaux, presque nus, fous de terreur.

Le restaurant, — les conduites de gaz ayant été coupées, — était plongé dans une obscurité profonde, ce qui ajoutait encore à l'horreur du désastre.

De nombreux citoyens, parmi lesquels M. Jules Martin, pénétrèrent résolument dans le restaurant et relevèrent M. Véry qui, la jambe gauche arrachée au-dessous du genou, la droite déchiquetée, les cheveux brûlés, méconnaissable, pleurait en criant : « Ma femme, ma fille, où sont-ils, ils sont morts ? » On le monta au premier étage de l'hôtel qui se trouve dans la même maison.

#### Les victimes

MM. Athalin, juge d'instruction et Brouardel, médecin légiste, ont passé la matinée de mardi étonnement marqué.

— Et la tolérance, continua Henri, sera seule désormais le salut des Etats, le lien des nations et la paix de l'humanité.

Montaigne ploya lentement le genou.

— Que faites-vous, maître ?

— Sire ? répondit solennellement le vieillard, en levant sur Henri un regard rayonnant : Vous seul avez deviné l'énigme. Vous êtes le plus grand des rois.

— Dans mon petit royaume de Navarre.

— Celui de France vous appartient, avec le sceptre de protecteur de l'Europe.

— Hein ! vous aussi...

— C'est une prédiction de vieillard.

Henri s'agita dans un trouble extraordinaire.

— On me l'a déjà faite hier, murmura-t-il.

— Qui ?

— Un calviniste mourant.

— Je suis catholique.

Il y eût alors entre ces deux hommes, l'un le plus grand esprit du temps, déjà mûri par l'expérience, l'autre le plus fin politique, à peine entré dans la vie, un échange de paroles graves et mystérieuses qui devaient, plus tard, aidées par des circonstances plus intimes et du domaine de notre récit, enfanter les plus gigantesques projets des temps modernes.

— Et maintenant, mon cher Montaigne, enfin le Béarnais, m'octroirez-vous une...

— Ordonnez plutôt, Sire !

— Il s'agit de me former un homme.

— Lequel ?

— Un enfant de cinq ans qu'on...

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 21

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

### PROLOGUE

Les massacres d'Auvergne

#### VIII

LE SOUPER DE LA REINE MARGOT

Le philosophe bordelais montra au roi le gros Gargantua, assis devant une table encore garnie de la carcasse d'un ruminant, d'un broc énorme, et d'un vidrecome non moins respectable, dans lequel le reître venait de verser le restant du vaisseau de bois aux cercles de cuivre.

Le maître gloton digérait son souper pantagruelique et cuvait son vin, clignant béatement l'œil, ses larges mains croisées sur son vaste abdomen, immobile et silencieux, ne se préoccupant pas plus des regards de l'indiscret personnage qui le contemplant que s'il eût été seul au monde.

Comme le *boa constrictor*, il comprenait d'instinct le besoin d'élaborer sans trouble l'énorme bol alimentaire dont la concoction se faisait dans son estomac.

Il sentait que tout passait si bien, dans ce doux calme de l'esprit et du corps ! Pourquoi, *mein gott !* s'emouvoir pour si peu et risquer de

gagner un hoquet incommode.

Sire ! répondit Michel Montaigne au roi, qui pouffait de rire, je suis véritablement émerveillé de ce que je vois. Je n'eusse d'abord pu m'imaginer que le Pantagruel de Rabelais existât réellement. Ensuite, je n'aurais jamais cru que, chez certains hommes, la brute l'emportât aussi complètement sur la sensitive.

A cette réflexion de l'immortel auteur des *Essais*, Gargantua, sans se déranger, demanda tranquillement :

— Gu'est-ce qu'il chande tone, celui-là, avec sa prute et sa sensitive ?

— Je dis que vous avez un excellent appétit, mon brave !

— *Ia, ia...* Merci, répondit le reître avec un sourire de quiétude satisfaite. Ça va bien... L'abbé dit est pon, la soif aussi, che ne m'en blains bas.

— C'est fort heureux.

— Et che tormirai drés pien.

— Cela ne tardera pas, je suppose.

— Sidôt gue ch'aurai fini ce bedit *hanab*, ch'irai me goucher dans un pon lit, et *schlafen*.

Mais il n'en devait pas être tout à fait ainsi : nous verrons bientôt pourquoi.

Henri riait à gorge déployée. N'en pouvant plus, il prit Montaigne par le bras pour se soustraire au grotesque spectacle qui lui désolait ainsi la rate.

— Maître, dit-il enfin au philosophe, tantôt, pendant le souper, je songeais à vous.

— La chose n'y paraissait guère. Vous étiez plus occupé, Sire, de portraits plus frisques et plus roses que d'un vieux barbon comme moi.

— Hé, hé ! je fais un peu comme vous, mon docte et spirituel Socrate : sous le rire je pense au sérieux.

— En vérité, Sire ? fit Montaigne d'un air d'incredulité.

— Nous autres rois, nous ne savons jusqu'à présent dresser que des hommes de guerre, et vous faites des penseurs.

— *J'essaie*, toujours.

— Oui, vous appelez cela modestement des *Essais*, mon maître. J'ai lu vos deux premiers livres.

— Quoi, vous avez daigné... vous avez eu le temps.

— Et vous apprenez à penser avec force et liberté.

— Que sais-je, dit finement le philosophe.

— Oui, c'est votre devise. Hé ! je suis un peu sceptique aussi. Mais votre doute, mal re, n'est que celui qu'excite dans un esprit de bonne foi la considération de l'humaine faiblesse et de la contradiction des jugements. Et quelle tranquillité dans doute ? Quelle hardiesse aussi !

Montaigne clignait de l'œil et observait le roi à la dérobée.

— « Le doute est un bon oreiller, » dit-il avec bonhomie.

— Veutre-saint-gris ! savez-vous ce que j'ai trouvé ou fond de tout cela !

— Je serais curieux de l'apprendre, Sire.

— C'est que, faisant office de toute religion, toute philosophie dans une confusion universelle, vous meniez les esprits à la tolérance.

Le philosophe recula de trois pas cette fois, et se mit à examiner le roi en face, avec un



à l'hôpital Saint-Louis. Voici quel était l'état des victimes :

M. Véry se plaint de souffrir de la jambe qui lui a été amputée; il se plaint également d'éprouver une grande faiblesse, mais il conserve toute sa présence d'esprit. Il a prié M. Atthalin de faire rechercher un sac d'argent qui se trouvait dans son comptoir au moment où l'explosion s'est produite.

Il a de plus de légères blessures à la tête. Le docteur Péan le soigne au champagne. Des bouillottes d'eau chaude l'entourent. Sa température est de 38°5, donc pas de fièvre jusqu'à présent.

Mme Véry revient un peu à elle, mais sa prostration est grande encore. Elle ne parle pas et ne semble pas entendre ceux qui lui adressent la parole.

Sa fille qui, elle, a conservé toute sa présence d'esprit, va très bien. Elle a vers l'épaule gauche une légère plaie avec décollement de 3 ou 4 centimètres.

M. Hamond a de très graves blessures à la partie externe de la jambe droite et à la partie intérieure de la jambe gauche, blessures avec décollement.

Son corps est criblé d'éclats de bois et de verre. Ses cheveux, ses sourcils et sa moustache sont entièrement brûlés. Il a également de graves blessures au coude droit et dans le dos.

M. Gaudon a à la face des blessures non pénétrantes et trois dents enlevées à la mâchoire supérieure, côté droit.

Il a été complètement dévêtu par l'explosion, qui s'est produite juste à ses pieds, au moment où il consommait debout, près du comptoir.

La jambe coupée de M. Véry a été photographiée; elle est mise à la disposition de M. Brouardel, qui a déjà recueilli et emporté des fragments d'os, des éclats divers retirés des blessures et un peu de la matière noire qui souillait la figure des blessés et qu'il compte examiner au microscope.

Paris, 27 avril, soir.

Les médecins espèrent sauver M. Véry et le typographe Hamond. L'état des autres blessés est satisfaisant.

Le *Matin* ouvre une souscription pour les victimes de l'explosion.

**Indemnités aux victimes**

M. Loubet, président du Conseil, a fait savoir au président du Conseil municipal de Paris qu'il prépare un projet de loi tendant à accorder aux victimes des derniers attentats anarchiste une indemnité proportionnée aux pertes et dommages subis.

**La peur à Paris**

M. Sauton, président du Conseil municipal de Paris, a adressé une lettre à MM. Loubet, président du Conseil, et Lozé, préfet de police, demandant quelle mesure compte prendre le Gouvernement pour assurer la sécurité de la population.

**Condamnation des Anarchistes**

Le procès Ravachol est venu, comme nous l'avions annoncé, mardi devant la Cour d'assises de la Seine et le verdict n'a été connu que fort avant dans la nuit.

Ravachol et Simon sont condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

Les trois autres sont acquittés.

Ravachol et Simon, en entendant leur condamnation, manifestent une vive satisfaction et

- L'élément n'est guère mûr.
- C'est vrai : mais dans quelques années...
- Dès qu'avec les forces lui sera venue l'intelligence, je sèmerai ce champ vierge.
- Vous me le promettez !
- Il sera digne d'être initié aux plus grands devoirs : j'y appliquerai tous mes soins... Son nom :
- Marcel.
- Un orphelin sans doute ?
- Sa mère est une pauvre folle.
- Quand le moment sera arrivé, vous me demanderez, et je me mettrai incontinent à l'œuvre.
- Je crains bien, en ces temps de troubles, de ne pouvoir m'occuper beaucoup de lui ; mais le Sire de Clignancourt, qui a mes instructions, y veillera... Sur ce, cher maître, que le ciel vous garde !

IX

LA CONSIGNE DU REITRE

Quelqu'un qui eût vu le roi de Navarre blotti contre le mur, au pied de l'escalier des pages, se fut assurément dit :  
— C'est un voleur ou un amant !  
Le Béarnais était toujours amant, et quand il volait les maris, c'est que le corps du délit, comme on dit au Palais, venait naturellement à lui.  
Qui eût pensé pourtant, après avoir écouté le grave entretien de Henri avec Montaigne, que, l'instant après, il traiterait le grand politique déjà

remercient leurs avocats en riant, et quand, à trois heures vingt, le président dit : « L'audience est levée », tous les deux crient : « Vive l'anarchie ! Vive la Sociale ! »

On entend dans le fond de l'auditoire : « C'est la seule réponse que mérite le verdict du jury ».

Ce verdict a, en effet, non seulement surpris, mais encore mécontenté le public.

Le *Journal des Débats* regrette que les jurés n'aient pas fait leur devoir comme le ministère public a fait le sien.

Paris, 27 avril.

Le *Moniteur* annonce que M. Quesnay de Beaurepaire, qui occupait le siège du ministère public dans le procès Ravachol, a reçu à son domicile une dépêche télégraphique, dans laquelle on le prévient qu'on fera sauter cette nuit sa maison.

\*\*\*

**Une arrestation**

La police a arrêté, hier soir, un anarchiste militant François, dit *Francis*, qu'elle recherchait depuis longtemps et qu'on soupçonne être l'auteur ou un des complices de l'attentat commis mardi au restaurant Véry.

\*\*\*

**Tentative d'explosion**

Paris, 27 avril.

Lundi soir, un individu, vêtu comme un ouvrier, s'est introduit au numéro 39 de la rue d'Enghien et a déposé sur le palier du premier étage, dans le corps principal faisant façade sur la rue, une boîte de petite dimension à laquelle était adaptée une mèche. Après avoir allumé cet engin, il s'est enfui précipitamment. A ce moment, descendait du second étage le domestique de Mme Freppel, locataire de la maison. Cette personne, apercevant quelque chose qui brûlait, eut la présence d'esprit de mettre le pied sur la mèche et de l'éteindre. Elle s'empara ensuite de l'engin qui a été transporté chez le commissaire de police du quartier. On ignore ce qu'il contenait.

On se demande contre qui cet attentat a été dirigé. La maison n'est occupée que par des commissionnaires en marchandises et des négociants. Ceux-ci ne pensent pas qu'on ait voulu exercer contre eux une vengeance.

\*\*\*

**En province**

Bordeaux, 27 avril.

La police a opéré cette après-midi des perquisitions chez plusieurs anarchistes connus. Divers papiers et imprimés ont été saisis.

Besançon, 27 avril.

Des perquisitions ont été opérées dans cette ville au domicile des frères Reuge et des sieurs Termelet et Dulché, anarchistes.

Termelet et les frères Reuge ont été écroués à la prison de la Butte.

Roanne, 27 avril.

De nouvelles arrestations d'anarchistes ont eu lieu hier matin. Ce sont celles des nommés Préfol et Perron, père et fils.

Sur 14 arrestations opérées vendredi, 11 ont été maintenues.

Lyon, 27 avril.

L'anarchiste Prosper Trémolet vient d'être arrêté à la Grand'Combe (Gard), où il était descendu depuis quinze jours, chez sa mère.

**Les opérations au Dahomey**

Les renforts de troupes à destination du Dahomey ne pourront pas être expédiés aussi rapidement qu'on l'aurait désiré.

A Kotonou, aussi bien qu'à Porto-Novo, il n'a été, en effet, construit depuis deux ans, aucun casernement permettant d'installer les troupes à leur arrivée. Et, en raison du terrain marécageux du golfe de Bénin, il ne serait pas prudent de faire camper les troupes nouvellement arrivées, même sous de grandes tentes. Cela serait d'autant plus dangereux qu'on entre en ce moment dans la saison des grandes pluies.

On pourra, à la vérité, cantonner une partie des renforts, à leur arrivée, dans les factoreries installées à Kotonou et à Porto-Novo. Mais ces factoreries ne pourraient donner un abri qu'à un très petit effectif; elles ne sont pas, en effet, très importantes, les grands établissements des négociants français installés sur la côte étant plutôt concentrés à Whydah.

Il est donc nécessaire d'établir des casernements avant l'arrivée des renforts dans le golfe de Bénin, et c'est de quoi se préoccupe le ministre de la marine.

On n'a pu, par suite de cet obstacle, fixer la date à laquelle le transport qui emmènera les troupes destinées à l'expédition pourra partir de Toulon.

En présence du retard apporté au départ du transport de l'Etat, retard dont on ne peut connaître encore la durée, le colonel Dodds, désireux d'être le plus tôt possible sur le théâtre des opérations, a décidé de s'embarquer sur le paquebot qui partira le 5 mai pour la côte occidentale d'Afrique.

Le *Sané*, parti le 5 avril de Montevideo, est arrivé mardi en rade de Kotonou. Dans quelques jours le *Talisman* l'aura rejoint.

\*\*\*

Les Dahoméens sont signalés tout près de Porto-Novo.

Nous craignons une attaque prochaine.

D'autres bandes campent près de Kotonou et de Zobo.

**La Russie et l'Allemagne**

Nous lisons dans le *Siècle* :

Depuis près d'un mois, la presse européenne s'occupe de l'éventualité d'un rapprochement entre les Cours de Berlin et de Saint-Petersbourg, et nous-même en avons parlé récemment pour enregistrer les démentis assez peu catégoriques des dépêches allemandes.

Depuis lors, un fait s'est produit auquel l'attention publique ne s'est pas suffisamment arrêtée; c'est le dîner intime offert à l'empereur Guillaume II et à l'impératrice par le comte Schouwaloff, ambassadeur du czar à Berlin.

Les télégrammes l'ont à peine mentionné et aucun journal ne paraît y avoir attaché l'importance politique qui convient. Or, c'est avant-hier qu'il a eu lieu, et voici déjà que la Gazette de la Bourse, de Saint-Petersbourg, constate le rapprochement qu'on niait il y a quelques semaines. La coïncidence est d'autant plus intéressante que, tout le monde le sait, les journaux russes ne se risquent pas à lancer sans autorisation des nouvelles de cette sorte. On est donc en droit de voir une relation entre les deux faits et de voir dans le second une conséquence du premier.

- A onze heures donc !
- Au premier coup de jaquemard, Castagnac sera aux ordres de sa dame.
- Tandis que le page retournait vers l'escalier, le cadet de Gascogne, à qui l'air tant soit peu goguenard du petit négociant avait échappé, se démenait le bras, se frisait la moustache et les cheveux avec un peigne, étirait ses longues jambes l'une après l'autre, comme pour les admirer, plaçait sa colichemarde de mille manières, prenait les attitudes les plus galantes et les plus conquérantes...
- Il se crut, à partir de ce moment, Apollon en personne, malgré ses formes grêles et sa longue échine. Il est vrai qu'il avait vingt ans au plus, notre cadet : âge heureux et riche, où l'on se sent un trésor de puissance et de beauté !
- Au moment où d'Aubiach allait franchir la porte du caracol, sans remarquer qu'une ombre le suivait en tapinois, une autre ombre se dressa brusquement devant lui.
- Halte là, mon page : fit en même temps une voix couverte.
- Le roi de Navarre :
- Eh oui, mon petit !, Est-tu bien gentil ?
- Toujours, Sire !
- Tu sais que je t'aime, mon chérubin ?
- Ouais !
- Croirais-tu le contraire !
- Un jour, Sire, tandis que Madame Marguerite me faisait fouetter, vous riez si bien.
- Oui, mais quand ce fut fini, je te donnai une bergamote toute rempli d'anis, d'angélique et de dragées...
- Il y avait bien des chicotins, et il eût mieux

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Conseil général du Lot**

Séance du 26 avril 1892

Une pétition du Syndicat des tailleurs de pierre et maçons de Cahors, demandant la réfection de l'escalier et des parapets du Palais de justice, est renvoyé à la commission des travaux publics.

Le conseil renvoie à la session d'août des demandes de subvention, de rachat des ponts à péage de Douelle et de Duravel.

Le conseil ajourne sa décision en ce qui concerne les ponts de Gluges et de Meyronne jusqu'au moment où les communes intéressées auront versé leur quote-part.

Le rapport de M. Cuniac en vue de l'établissement de tramways à vapeur dans les départements du Lot et de la Dordogne, est adopté.

Le conseil nomme des membres de l'assemblée départementale appelés à faire parties de diverses commissions. — Les anciens membres sont réélus.

Des remerciements sont adressés aux représentants du Lot pour leurs démarches en vue d'obtenir une augmentation de culture de tabacs.

M. Cocula dépose sur le bureau les réponses de la compagnie d'Orléans, relatives à divers vœux émis par le conseil général.

La séance est ensuite levée.

\*\*\*

Séance du 27 avril

Après l'expédition des affaires restantes, la séance est levée et la session est déclarée close. Il est 4 heures 1/2.

\*\*\*

Un vœu a été déposé par M. Talou et signé, en outre, de MM. Delport, Pradines, Béral et Relhié, à l'effet d'insister auprès du ministre de la guerre pour l'installation à Cahors d'une fabrique de conserves de viande pour l'armée. Ce vœu a été adopté par le conseil.

Une discussion assez vive s'est engagée sur les conclusions d'un rapport de M. Vival, concluant, au nom de l'unanimité des membres de la commission des travaux publics, au rejet de la demande de reconstruction, sur les fonds départementaux, du mur de clôture du jardin de la préfecture, situé aux abords du monument Clément-Marot, et dont les devis s'élèvent à 1,600 fr. Malgré les observations de MM. Talou et Delport, proposant notamment d'affecter à cette reconstruction une somme de 602 fr. qui reste disponible au budget départemental, le conseil repousse en l'état la demande, se réservant, au cas où la ville croirait devoir opérer cette reconstruction dans l'intérêt du monument et du quartier, de voter, à titre d'encouragement et de subvention, une somme à fixer ultérieurement.

\*\*\*

Hier, à midi, un dîner a été offert par M. le préfet à une douzaine de membres du Conseil général, parmi lesquels figuraient les trois sénateurs et les quatre députés du Lot.

**Société médicale du Lot**

Les membres de l'Association médicale du Lot se sont réunis mardi, à la mairie de Cahors.

- valu que je ne fusse pas battu.
- Je t'ai embrassé par-dessus le marché.
- Vous ne sentiez pas si bon que la bergamote.
- C'est égal, je t'aime bien, mon Benjamin !
- Pas toujours.
- Comment !
- Une autre fois vous m'avez tiré l'oreille, parce que je causais sur le petit degré, au Louvre, à M. de Turenne.
- Dame ! fit le roi en se grattant l'oreille.
- Vous étiez jaloux de lui. Pourtant, dame Marguerite, je vous jure...
- Tais-toi ! tu es encore trop jeune pour te parjurer.
- Après tout vous avez les vôtres.
- Voyez-vous, l'espiègle !... Et ça ne porte encore que les troussees.
- Ah ! si vous vouliez m'armer écuyer.
- Ventre-saint-gris, je te promets l'épée avant la Trinité, si...
- Ah ! il y a un si. En ce cas, je la veux demain. Vous êtes d'ailleurs mon parrain naturel ; je m'appelle Henri comme vous.
- Je pars dès l'aube.
- Je serais éveillé.
- Tu l'es toujours, en vrai page... Allons, soit ! Mais tu vas me dire plusieurs choses et me donner...
- Quoi, Sire !
- Une clef.
- Laquelle ?

(A suivre.)



Le trésorier, de la société a rendu compte de la situation financière, qui a été approuvée. On a ensuite nommé président d'honneur de la société, M. le docteur Lannelongue, président de l'association générale. A l'issue de la réunion, un banquet a réuni les membres de la Société.

**Accident**

Un accident qui aurait pu avoir des suites plus graves, est arrivé mardi soir, à Cahors, vers 6 h. 1/4.

Un domestique suivait à cheval deux jeunes amazones, lorsque arrivé au pont Valentré, sa monture s'emballa et le jeta par terre. Le domestique se releva et se mit à la poursuite de sa monture qui continuait sa course à fond de train. Après l'avoir rejointe, il l'enfourcha de nouveau, mais arrivé devant l'hôpital, le cheval fit un écart et tomba, pliant le cavalier sous lui.

Relevé avec l'aide de quelques voisins, le domestique remonta à cheval et put continuer sa route, malgré quelques blessures légères qu'il s'était fait en tombant.

**Vols de plants**

Environ deux cents plants de vigne racinés ont été soustraits au sieur Persil, jardinier à Cahors, dans sa propriété située près des Sept-Ponts. On croit connaître le coupable. Une enquête est ouverte.

**Société anonyme « Le Crédit du Lot »**

Suivant délibération du Conseil d'administration, en date du 24 avril courant, une assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société anonyme « Le Crédit du Lot », se réunira le mardi 3 mai prochain à dix heures et demie, au siège social, 7, rue du Lycée, à Cahors.

Ladite assemblée est convoquée à bref délai par application de l'article 31 § 8 des statuts.

**Ordre du jour :**

Démission du Conseil d'administration.

**Appel des officiers territoriaux**

M. Jaluzot, député de la Nièvre, ayant adressé une lettre au ministre de la guerre lui demandant des explications sur l'appel des officiers de l'infanterie territoriale, M. de Freycinet lui a répondu « qu'aux termes des règlements en vigueur, les officiers d'infanterie territoriale appartenant aux bataillons des régiments de l'arme autres que les quatre premiers ne doivent pas être convoqués.

Exception est faite toutefois en ce qui concerne : 1° Ceux qui proviennent des officiers ou des adjudants retraités et qui n'ont pas terminé les cinq années pendant lesquelles ils sont à la disposition du ministre de la guerre ; 2° Ceux d'autre provenance qui n'ont pas accompli le nombre réglementaire des périodes d'exercice imposées aux hommes de leur classe. »

**Travaux de grosses réparations à la Cathédrale**

Les entrepreneurs de la ville de Cahors sont prévenus que le mardi 3 mai prochain, à 2 heures du soir, aura lieu à la Préfecture, la réception des soumissions en vue des travaux de grosses réparations à exécuter en 1892 à la Cathédrale de cette ville.

Ces travaux qui sont estimés à la somme de 6,879 fr. 83 comprennent la réfection des couvertures de la Chapelle de la Bonnetterouge, la restauration de la Rose et des fenêtres de la façade occidentale et la réfection du limon du petit escalier de la galerie (Est).

Les soumissions devront être présentées en triple expédition dont une sur papier timbré.

Le devis des travaux à exécuter est déposé dans les bureaux de la Préfecture (2<sup>e</sup> division) où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**Puy-l'Évêque**

Vol. — Un vol d'une montre, d'une somme de 1 fr. 50 et d'une paire de bas, a été commis dans la nuit de samedi à dimanche, au préjudice du sieur Cassan Marcelin, domestique, à Puy-l'Évêque.

L'auteur est inconnu. La gendarmerie a ouvert une enquête.

**TRIBUNE ELECTORALE**

**Manifeste des conseillers sortant**

Voici, à titre de document, le manifeste adressé aux électeurs de Cahors par les candidats de la liste élaborée par le conseil municipal sortant :

« Chers concitoyens,

En vertu de la décision prise par la réunion publique de samedi dernier, nous venons nous présenter à vos suffrages et vous exposer notre programme.

Notre drapeau politique est celui de la République démocratique et progressiste.

Nous sommes partisans du maintien des lois sociales et militaires actuellement en vigueur.

» Si nous sommes élus :

» Nous continuerons les grands travaux publics qui ont le double avantage d'embellir notre cité et de donner du travail aux ouvriers.

» Nous poursuivons le développement de l'enseignement des travaux manuels pour arriver dans un jour prochain à la création d'une école professionnelle.

» Nous appuierons et provoquerons, au besoin, tout projet de création de nouvelles industries en vue de développer le commerce local et de multiplier la main-d'œuvre si nécessaires aux classes laborieuses.

» Nous étudierons consciencieusement et réaliserons, si faire se peut, la transformation de l'éclairage public.

» Nous redoublerons de zèle et de vigilance pour maintenir l'ordre et la prospérité dans nos finances et pour réaliser des économies dans nos administrations.

» Enfin, nous émettrons des vœux en vue de faire hâter par le Parlement la promulgation des lois intéressant l'avenir des travailleurs, notamment celle sur la caisse des retraites et celle sur les accidents.

» Vous irez aux urnes avec l'esprit d'union et de concorde républicaine qui nous anime tous.

» Vive la République !

Costes, maire ; Delport, ancien notaire ; Mazières, avoué ; Relhié, docteur médecin ; Léon Talou, député ; Caprais Bousquet ; Rouff, conducteur des ponts et chaussées ; René Bouyssou propriétaire ; P. Besse, entrepreneur ; Jean Miquel, propriétaire ; Daynard, directeur du Crédit foncier ; B. F. Ségué, agent d'assurances ; Pierre Clary, pépiniériste ; Ursisse Vincens, horticulteur ; Parazines, capitaine en retraite ; Jean Pezet, tanneur ; J.-B. Delpech, négociant ; Aimé Soulié, négociant ; L. Combelle, maître d'hôtel ; Arthur Brunies, liquoriste ; Guillaume Ilbert, propriétaire, conseillers sortants ; François Roussel, auditeur au conseil d'Etat ; Couture, plâtrier ; Lacroix, propriétaire à Saint-Henri.

» Les conseillers sortants, en présentant collectivement leurs candidatures, conformément au vœu de la réunion publique, déclarent, suivant un usage constant, protester d'avance et une fois pour toutes contre leur inscription sur une autre liste. »

**SOUILLAC**

**Citoyens et Chers Compatriotes,**

Vous êtes appelés à élire votre Conseil municipal pour une période de quatre ans.

Confiants dans votre bon sens, connaissant de longue date votre inébranlable attachement à la République et sachant, enfin, combien vous avez à cœur l'excellent renom politique de notre Ville, c'est sans appréhension que nous venons, pour la troisième fois, solliciter vos suffrages.

Nous étions heureux de vous apprendre, en 1888, que nous avions obtenu pour Souillac la gare de bifurcation, malgré les influences des hommes politiques de la Dordogne et l'opposition de la Compagnie d'Orléans.

Nous éprouvons une satisfaction non moins grande aujourd'hui à vous annoncer que, par une heureuse opération financière, nous sommes parvenus à réaliser une économie de cent quinze mille francs au profit de la Commune sur les engagements contractés vis à vis du Crédit Foncier.

Ce résultat, obtenu par l'unification de notre dette et une conversion d'emprunt, nous permet de nous libérer en ne payant plus qu'un intérêt de 4 fr. 20 0/0 au lieu de 4 fr. 75 et de 5 0/0.

Nous avons rempli le mandat que vous nous aviez confié en hommes honnêtes et soucieux de leur devoir. Toutes les promesses réalisables ont été tenues. Avec une intégrité que nous revendiquons hautement, notre expérience nous a permis d'apporter à la gestion de vos affaires et de vos intérêts tout l'ordre désirable et toute l'économie possible.

Pendant la durée de notre mandat, en dehors de l'opération financière dont nous venons de parler, voici les résultats que nous avons obtenus :

1° L'Avenue du Nord a été construite et, sur une dépense totale de quarante mille francs, la participation de la ville ne s'est élevée qu'à trois mille francs ;

2° Le chemin de la minoterie à Blazy a été ouvert jusqu'à l'Avenue du Nord ;

3° Le chemin de Présignac a été élargi et sa rampe modifiée autant que le permettait l'état des lieux.

Ces diverses avenues, donnant un accès commode à tous les quartiers de la ville, ne peuvent que faire prospérer le commerce et l'industrie de Souillac ;

4° L'abattoir est adjudgé. Sa construction est prochaine.

Ainsi se réalise un projet réclamé depuis trente ans par l'opinion publique et qu'aucune administration, jusqu'à ce jour, n'avait pu mener à bonne fin ;

5° L'école maternelle n'attend plus que la subvention de l'Etat pour être mise en adjudication.

Sans les lenteurs inévitables que comportent les projets de cette nature, Souillac posséderait à l'heure actuelle cet établissement si démocratique et si utile à la population ouvrière ;

6° Nous attendons du Conseil d'Etat, avec la plus vive impatience, la décision à intervenir pour l'extension du périmètre de l'octroi.

Nous comptons trouver là des ressources suffisantes pour améliorer nos chemins ruraux et éclairer notre ville. Ces questions sont l'objet de notre constante préoccupation.

**Concitoyens,**

Nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démentis, qu'il n'existe pas en France un chef-lieu de canton qui, avec d'aussi minimes ressources, ait su faire en six années deux cent mille francs de travaux sans recourir aux centimes extraordinaires, tout en laissant libre annuellement une somme de trois mille francs, pour parer aux éventualités courantes.

Si, de nouveau, vous nous accordez votre confiance, nous nous engageons, toujours sans créer d'impôts, à mettre à exécution tous les travaux en projet.

**Électeurs,**

Nous vous répétons ce que nous vous disions il y a quatre ans :

Les attaques intéressées, dirigées contre nous, nous laissent impassibles. Nous avons trop le souci de notre dignité et de la dignité de notre cause, pour vouloir répondre, autrement que par le silence, aux allégations mensongères et aux calomnies du moment, comme à celles de la dernière heure.

Espérant que vous saurez faire justice, nous vous laissons, Electeurs, le soin de nous venger.

**Vive la République !**

OLIVE, maire ; GABY, adjoint ; CLAVEL, adjoint ; FAURIE, conseiller général, conseiller sortant ; LASCoux Bertrand, médecin, conseiller sortant ; LEYMARIE Baptiste, id. ; CLARET Joachim, id. ; LAVAL Baptiste, id. ; BESSIÈRES Augustin, id. ; ROUZIER Marc, id. ; LAMOUREUX Marc, id. ; REBIÈRE Jean-Baptiste, id. ; DARNAL Antoine, id. ; CAVARROT Flouret, id. ; BOUYGUES Léon, id. ; VEYRIÈRE Pierre, au Puydalou, id. ; PIVAUDRAN Louis, id. ; BARRIÈRE Joseph, id. ; CESTARÈS Baptiste, id. ; LACROIX Jean, propriétaire-cultivateur à Présignac ; LAUVIE Antoine, propriétaire-cultivateur au Boulet.

**VITICULTURE**

**LES VIGNES GELÉES**

M. Daurel, président de la Société d'Horticulture de la Gironde, veut bien nous adresser la lettre suivante :

Les ravages causés par la gelée de mercredi 20 avril sont immenses et aucun moyen employé n'a pu nous préserver de ce désastre. Mardi soir, à dix heures, le thermomètre était descendu à un degré au-dessous de zéro ; à onze heures, il y avait un degré et demi. Les propriétaires qui ont allumé des feux dans le milieu de la nuit pour obtenir de la fumée s'y sont pris trop tard.

Pour comble de malheur, il n'y avait pas de vent et la fumée montait tout droit sans se répandre et protéger les vignes. La terre était très mouillée : cette circonstance a favorisé l'œuvre de destruction. Nous avons constaté que dans des terrains argileux, sur des coteaux élevés, où se trouvait dans le sous-sol de l'eau stagnante, les bourgeons ont été grillés. Les vignes environnantes qui étaient en contre-bas, dans une partie de terre plus perméable et plus saine, ont été épargnées. Dans des bas-fonds, où les Merlots, Malbecs, Cabernets ont été ravagés, les Castets, Jurangons noirs, qui étaient moins poussés, ont eu leurs bourgeons à peine atteints.

Les cépages les moins résistants à la gelée sont les Alicante, les Petits-Bouschets, la Folle noire et beaucoup de producteurs directs américains dont les pousses étaient très développées.

Maintenant que faut-il faire ? Faut-il tailler la vigne ?

Nous ne le pensons pas. Qu'on ne nous cite pas

l'exemple de 1861 ; la saison était plus tardive, les rameaux de la vigne étaient très longs, on avait déjà exécuté le souffrage dans certains endroits, tandis que cette année les pousses étaient très courtes ; il est impossible de faire des ablations sans porter préjudice aux bourgeons qui ne sont pas encore sortis. La végétation suivra son cours et fera promptement tomber les parties qui sont mortes.

Des bourgeons qui paraissent perdus repoussent ; ce n'était donc que l'enveloppe extérieure qui était gelée. Avec la chaleur dont nous jouissons, nous l'avons constaté, la vigne s'est sensiblement développée, et, dans quelques jours, les nouvelles branches pourront être épanouies, pour conserver les bois de taille qui serviront l'année prochaine.

Si dans ce moment on pratiquait une taille, ce serait au grand détriment de la vigne, car il y aurait une énorme déperdition de sève. Nous faisons une supposition, qui ne se réalisera pas heureusement : si la température se refroidissait encore, si une gelée survenait, ce serait la perte entière de ces cep qui nous voulons sauver.

Laissons faire la nature qui éliminera promptement les traces de la matinée funeste du 20 avril. Soignons nos vignes, exécutons les façons ordinaires, apportons même à nos vignobles, si nous le pouvons, des engrais chimiques qui fortifieront le cep et permettront au contre-bourgeon de se développer et de nous donner une petite récolte.

La végétation des bourgeons gelés se portera sur ces contre-bourgeons ; aussi, dans une quinzaine, il sera bien d'exécuter l'opération du souffrage sur ces nouvelles formances.

En taillant actuellement, c'est un retard pour la végétation ; nous ne pouvons espérer obtenir des raisins qui ne seront que des verjus à l'époque des vendanges.

J. DAUREL.

**AVIS AUX VITICULTEURS**

Comme fin de saison, M. Séguéla, père, horticulteur à Cahors, offre de beaux PLANTS greffés et bien soudés sur Riparia, en bonnes espèces du pays, au prix de 18 fr. le cent ou 180 fr. le mille. C'est un vrai service rendu aux viticulteurs, qui s'empresseront d'adresser leurs commandes, la saison n'étant pas encore trop avancée pour la plantation.

**OTHELLOS**

100,000 racinés, premier choix, à 42 fr. le mille. Collection de plants directs, porte-greffes, boutures et racinés, à des prix très modérés.

Envoi franco du prix courant sur demande. S'adresser à M. Victor Combes, à Vire, par Puy-l'Évêque.

**AVIS**

Nous venons d'être informés, et nous nous empressons d'en faire part à nos lecteurs, que M. AUDOUARD, Chirurgien-dentiste à Brive, qui se rend dans notre ville le 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois, afin de donner satisfaction aux nombreuses personnes qui lui ont demandé des soins, vient de prendre des dispositions exceptionnelles pour séjourner 3 jours à Cahors.

Il recevra les 27, 28 et 29 courant à l'Hôtel du Palais-National.

Les personnes qui n'ont pas pris de rendez-vous avec lui et qui ont l'intention d'aller le consulter, sont priées de ne pas attendre le troisième jour.

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

**BULLETIN FINANCIER**

du 27 Avril 1892

On est ferme surtout sur nos rentes. Les quelques spéculateurs qui avaient vendu hier sur l'attentat du boulevard Magenta rachètent aujourd'hui. On a faibli un moment sur le bruit d'une nouvelle tentative des dynamiteurs, mais ce bruit n'a pas été confirmé. Les places étrangères sont bien tenues.

Le 3 0/0 ouvre à 96.80 et finit à 96.90 après avoir coté 96.95.

La tenue des actions de nos grands établissements de crédit ne se modifie guère. La nuance aujourd'hui est un peu lourde. Nous laissons le Foncier à 1183.75. La Banque de Paris à 608.75 et le Crédit Lyonnais à 761.25.

Le Suez est plus calme. On l'a poussé un peu trop vite.

Les fonds étrangers manifestent en général de bonnes tendances. L'Italien bien que ne restant pas au plus haut cours réalise un progrès prévu. Il finit à 86.17 1/2.

L'Extérieure est ferme à 58 27/32. Le Portugais est plus faible à 27, sur le bruit qu'il ne payera plus que 35 0/0 en or.

Valeurs ottomanes en nouveau progrès. En Banque, la part de Soufres Romains est calme. Un temps d'arrêt ne peut que consolider la hausse.

Le jeu de bascule recommence sur les valeurs de cuivre ; sur l'action Morena, des transactions suivies continuent d'avoir lieu. L'action des Phosphates de France est à 562.50.



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :  
1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.  
— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours, notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voici le moment où les mères prévoyantes font prendre comme dépuratif et fortifiant à leurs jeunes enfants du sirop antiscorbutique. Ce médicament agit par de minimes quantités d'iode que contient naturellement le cresson et des traces de soufre qui existent dans le raifort. Mais depuis trente années, les Médecins préfèrent au sirop antiscorbutique, le SIROP DE RAIFORT IODE DE GRIMAULT ET C<sup>ie</sup>, qui leur offre l'avantage d'agir plus vite et de contenir une plus grande quantité d'iode combinée avec le suc du cresson.

UN BON CONSEIL

Pour avoir force, santé et longue vie, nous ne saurions trop vous engager à faire usage des excellentes **Pilules Giequel**. Elles dégageront l'estomac et les intestins des humeurs, de la bile et des glaires qui peuvent les tapisser. Sous leur heureuse influence l'appétit reparaitra bien vite, les digestions deviendront faciles, les maux de tête, les étourdissements disparaîtront comme par enchantement.

**PAPIER WLINSI**, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

**L'EAU de LÉCHELLE** hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

Les CIGARETTES INDIENNES de GRIMAULT ET C<sup>ie</sup> sont le remède le plus efficace connu contre l'asthme, l'oppression, l'insomnie et le catarrhe chronique. Chaque cigarette porte la signature Grimault et C<sup>ie</sup>.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

**Sirop Laroze**

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

**INJECTION BROU**

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

On sait que dans un verre à expériences, à une température de 40°, on reproduit avec le suc gastrique emprunté aux animaux le travail de la digestion de la viande tel qu'il se passe dans l'estomac de l'homme; la conséquence est que lorsqu'on souffre de dilatation de l'estomac, de digestions difficiles, de renvois de gaz, de somnolence, de maux de tête après les repas, il suffit de donner à l'estomac une certaine dose de suc gastrique; les *Pertes de pepsine de Chapoteaut* contiennent le suc gastrique à l'état pur; un gramme de cette pepsine peut faire digérer une demi-livre de viande.

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois. Consultations gratuites pour les indigents de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES

A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4<sup>me</sup> mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

LA GRANDE

**ENCYCLOPÉDIE**

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. BERTHELOT, de l'Institut; Hartwig DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales; F. Camille DREYFUS, député de la Seine; A. GIRY, prof. à l'École des Chartes; GLASSON, de l'Institut; D<sup>r</sup> L. HAHN, biblioth. de la Faculté de médecine; C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques; H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique; E. LEVASSEUR, de l'Institut; H. MARION, prof. à la Sorbonne; E. MUNTZ, conservateur de l'École des Beaux-Arts; A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres d'Alger.

OUVRAGE HONORÉ D'UNE SOUSCRIPTION des Ministères de l'INSTRUCTION PUBLIQUE, des AFFAIRES ÉTRANGÈRES, des TRAVAUX PUBLICS, des POSTES et TÉLÉGRAPHES, de la VILLE DE PARIS, d'un grand nombre de BIBLIOTHÈQUES, etc.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 vol. gr. in-8 colombier de 1200 pages, ornés de nombreuses illustrations et cartes en couleurs hors texte. — Elle se publie par livraisons de 48 pages paraissant chaque semaine

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues aux prix de

Broché : 600 fr., payables 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

Relié : 750 fr., payables 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

UNE FEUILLE SPECIMEN EST ENVOYÉE GRATUITEMENT SUR DEMANDE

H. LAMIRAULT & C<sup>ie</sup>, 11, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

**CADRE DU LOT**

En vente chez tous les libraires.

En vente au bureau du Journal.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N° 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guilleré.

A LOUER UN APPARTEMENT AU 1<sup>er</sup> ÉTAGE Composé de 9 pièces Maison LUTZY, aux Hortes

**GUÉRISON**

Certaine et Radicale

de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÈMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÊME DES PLAIES ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LÉONARD, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par correspondance.

LE COURRIER DES MODES

PARISIENNES

12 pages - 15 centimes

plus complet que les journaux à 25 cent.

publie chaque samedi 50 modèles élégants et pratiques de robes, manteaux, chapeaux, costumes d'enfants, ouvrages, etc., avec explications et patrons découpés. Feuilletons, Causerie médicale par M<sup>me</sup> le D<sup>r</sup> BERTILLON. Étude de QUE FERONS-NOUS DE NOS FILLES? décrivant toutes les professions et métiers pouvant être exercés par des femmes. Nombreuses primes. Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS D'ESSAI

Pour 3 mois (156 pages), le journal est envoyé gratuitement à toute personne qui envoie un mandat-poste ou un mandat-carte, 3 mois : 5 fr. Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou timbres aux Éditeurs : IMANIS & C<sup>ie</sup>, 35, RUE DE VERNEUIL, PARIS

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Chemin de fer d'Orléans

HORAIRE DES TRAINS

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS			
	Omnibus	Poste.	Omnibus		Omnibus	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 40	12 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 39	PARIS. — D.	5 <sup>h</sup> 50	12 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45
Mercuès. . . . .	6 54	1 4	6 53	— Express.	7 40		12 45
Arrêt Douelle	7 5		7 4	BORDEAUX. — D.	6 10		3 34
Parnac. . . . .	7 15	1 15	7 14	LIBOS. — D.	8 35	3 30	9 5
Luzach. . . . .	7 25	1 25	7 24	Fumel. . . . .	8 44	3 58	9 11
Castelfranc. . . . .	7 35	1 35	7 34	Soturac-Touzac	8 54	3 58	9 21
Arr <sup>t</sup> Prayssac	7 45	1 45	7 44	Duravel. . . . .	8 59	3 59	9 25
Puy-l'Évêque. . . . .	7 55	1 55	7 54	Puy-l'Évêque. . . . .	9 6	4 8	9 35
Duravel. . . . .	8 5	2 5	7 58	Arr <sup>t</sup> Prayssac	9 13		9 42
Soturac-Touzac	8 15	2 15	8 14	Castelfranc. . . . .	9 19	4 23	9 48
Fumel. . . . .	8 25	2 25	8 24	Luzach. . . . .	9 29	4 36	9 58
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 4	Parnac. . . . .	9 37	4 46	10 6
BORDEAUX. . . . .	3 51	8 11	4 45	Arrêt Douelle	9 43		10 11
PARIS. — Ar.	11 37	4 37	10 21	Mercuès. . . . .	9 47	4 57	10 16
				CAHORS. — A.	9 59	5 15	10 32

  

De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
	Omnibus	Poste.	Omnibus		Omnibus	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 23	CAPDENAC. D.	7 47	11 30	5 25
Cabessut, halte	7 51	11 41	5 32	Lamadelleine. . . . .	7 59	11 54	5 34
Arcambal. . . . .	8 4	12 4	6 42	Toirac. . . . .	8 10	12 30	5 46
Vers. . . . .	8 12	12 21	6 50	Monbrun, hal.	8 18	12 30	6 54
Saint-Géry. . . . .	8 20	12 38	7 57	Cajarc. . . . .	8 30	12 52	7 6
Conduché. . . . .	8 32	1 5	8 9	Calvignac, hal.	8 40	1 6	8 15
St-Cirg, halte.	8 38	1 14	8 15	St-Martin-Lab.	8 49	1 26	8 25
St-Martin-Lab.	8 48	1 35	8 21	St-Cirg, halte.	8 57	1 37	8 33
Calvignac, hal.	8 55	1 44	8 34	Conduché. . . . .	9 5	1 55	8 39
Cajarc. . . . .	9 8	2 10	8 44	Saint-Géry. . . . .	9 18	2 22	8 53
Monbrun, hal.	9 18	2 24	8 54	Vers. . . . .	9 23	2 35	9 58
Toirac. . . . .	9 27	2 45	9 3	Arcambal. . . . .	9 31	2 56	10 6
Lamadelleine. . . . .	9 39	3 10	9 15	Cabessut, halte.	9 41	3 10	10 16
CAPDENAC. A.	9 51	3 26	9 27	CAHORS. — A.	9 49	3 20	10 24

**HONORÉ Photographie**

77, BOULEVARD GAMBETTA, 77

CAHORS

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!!!

GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, plaies, crevasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, plaies de toutes natures. Réapparition exacte du poil par le vrai Réparateur Tricard. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec indication. Se méfier des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur Tricard, dit aussi Réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 20 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.